

ALCOOL & DROIT

LES FORMATIONS

LES ESSENTIELS JURIDIQUES SUR LE CONDITIONNEMENT ET L'ETIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLISEES

LE PROGRAMME

1ère partie : Le contexte

- La réglementation européenne et le code de la consommation français
- Pourquoi on ne peut ignorer la loi Evin quand on conçoit un conditionnement ?

2ème partie : Les mentions d'étiquetage

- L'étiquetage des vins
- L'étiquetage des boissons spiritueuses
- Les tailles de contenants
- Les sigles spécifiques : SAF, recyclage, Triman, bio
- Les mentions nutritionnelles
- Les mentions qui peuvent induire en erreur le consommateur

3ème partie : Protection juridique des conditionnements et des étiquetages

- La protection au titre du droit des marques
- La protection au titre des dessins et modèles

4ème partie : la conformité à la loi Evin

- La conformité aux thèmes autorisés par la loi Evin
- Ce qu'il faut éviter de faire

EN PRATIQUE

A qui est destinée la formation ?

Activité de l'entreprise : producteurs de boissons alcoolisées, distributeurs, agences, supports

Fonctions : Direction générale, Direction du marketing, Direction juridiques

Combien dure la formation ?

Une demi-journée de 9h à 13h ou de 14h à 18h

Combien coûte la formation ?

Sur devis, le prix comprenant la rédaction du support, l'animation de la journée, la remise du support en PDF et PPT sur clé USB, les droits non exclusifs d'utilisation du support, les frais de déplacement

OLIVIER POULET

Avocat au barreau de Rennes

11 rue Kerautret Botmel 35000 Rennes

Tel.02.99.61.72.99 Port.06.81.56.19.18 opoulet.avocat@opoulet.fr

Siret : 42358055400040 TVA intracom : FR61423580554

Enregistré comme prestataire de formation auprès du Préfet de Région de Bretagne sous le n°53 350863935